

VANDEMOORTELE
Société Anonyme
Moutstraat 64
9000 Gand (Belgique)
TVA BE 0429.977.343
RPM Gand
(la "Société")

CONVOCAATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société (« l'Assemblée Générale ») se tiendra le mardi 8 mai 2018 à 15 heures au siège social de la Société.

L'ordre du jour et les propositions de résolutions de l'Assemblée Générale sont les suivants:

1. Prise de connaissance du rapport de gestion combiné du Conseil d'Administration et des rapports du commissaire de la Société sur les comptes statutaires et les comptes consolidés de la Société arrêtés au 31 décembre 2017.
2. Approbation des comptes statutaires de la Société arrêtés au 31 décembre 2017 et proposition d'affectation du résultat.

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide d'approuver les comptes statutaires arrêtés au 31 décembre 2017, ainsi que l'affectation du résultat proposée par le Conseil d'administration de la Société dans son rapport de gestion combiné.

3. Prise de connaissance des comptes consolidés de la Société arrêtés au 31 décembre 2017.
4. Décharge aux administrateurs de la Société.

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge à chacun des administrateurs de la Société pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice 2017.

5. Décharge au commissaire de la Société.

Proposition de résolution : L'assemblée Générale décide de donner décharge au commissaire de la Société pour l'exercice de son mandat pendant l'exercice 2017.

6. Renomination d'un Administrateur.

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de nommer Baron Vandemoortele comme administrateur non indépendant de la Société pour une période de trois ans qui expirera immédiatement après l'Assemblée Générale relative à l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Son mandat sera rémunéré conformément aux décisions prises par l'assemblée générale.

7. Ratification de la décision du Conseil d'Administration du 22 juin 2017 de coopter un administrateur indépendant.

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale, conformément à l'article 11 des statuts, ratifie la décision du Conseil d'Administration du 22 juin 2017 de coopter la société Sarl CB Management, avec siège social à 75015 Paris, Avenue de Saxe 54, représentée par son représentant permanent Madame Cécile Bonnefond, domicilié à 75015 Paris, Avenue de Saxe 54, comme administrateur indépendant de la société avec effet au 22.06.2017. Sarl CB Management, représentée par son représentant permanent Madame Cécile Bonnefond, continuera le mandat d'administrateur de Madame Cécile Bonnefond qui expirera à l'Assemblée Générale de 2019 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Ce mandat sera rémunéré conformément aux décisions prises par l'Assemblée Générale.

8. Divers.

Les porteurs d'obligations dématérialisées devront, s'ils désirent assister avec voix consultative à l'Assemblée Générale, déposer au siège social de la Société et au plus tard le mercredi 2 mai 2018 un certificat, lequel certificat devra avoir été rédigé par le teneur de compte agréé ou l'organisme de liquidation et devra indiquer que les obligations sont indisponibles jusqu'à la date de l'Assemblée Générale.

Toute communication à la Société dans le cadre de cette convocation doit être envoyé à l'attention de Monsieur Dirk Durez, Secrétaire Général, fax: 0032.9.242.45.30, e-mail: dirk.durez@vandemoortele.com.

Tous les documents requis et toute autre information concernant l'Assemblée Générale sont mis à disposition au siège social de la Société et sur le site web suivant de la société : www.vandemoortele.com sous la rubrique « Investors ».

Le Conseil d'administration